

WEBINAR

# L'accompagnement des jeunes étrangers

Jeudi 28 novembre 2024 de 15h à 16h



# SOMMAIRE

**01. Les droits associés aux différentes situations juridiques**  
par Laurent Delbos



**02. La prise en charge et l'accompagnement socio-éducatif du public jeune étranger**  
par Sarah Kasprzak



**03. Pour aller plus loin....**

01

# Les droits associés aux différentes situations juridiques

# Les droits associés aux différentes situations juridiques

- 1.1** Les éléments généraux de cadrage
- 1.2** Les enjeux liés au droit de séjour
- 1.3** Les enjeux liés au droit du travail
- 1.4** Les ressources

# 1.1 Éléments généraux de cadrage



**Mineur non accompagné (MNA)** = mineur isolé étranger = étranger de moins de 18 ans sans représentant légal sur le territoire français.

Les MNA relèvent du cadre de l'enfance et doivent faire l'objet d'une prise en charge au titre de **l'Aide Sociale à l'Enfance**.

## **Jeunes majeurs étrangers**

Ce n'est pas une catégorie spécifique en droit des étrangers. Cependant, ces jeunes étrangers peuvent relever eux aussi de la protection de l'enfance au titre d'un contrat jeune majeur.

## 1.2. Les enjeux liés au droit de séjour

Tout mineur étranger, incluant ces **MNA, sont en situation régulière sur le territoire français.**

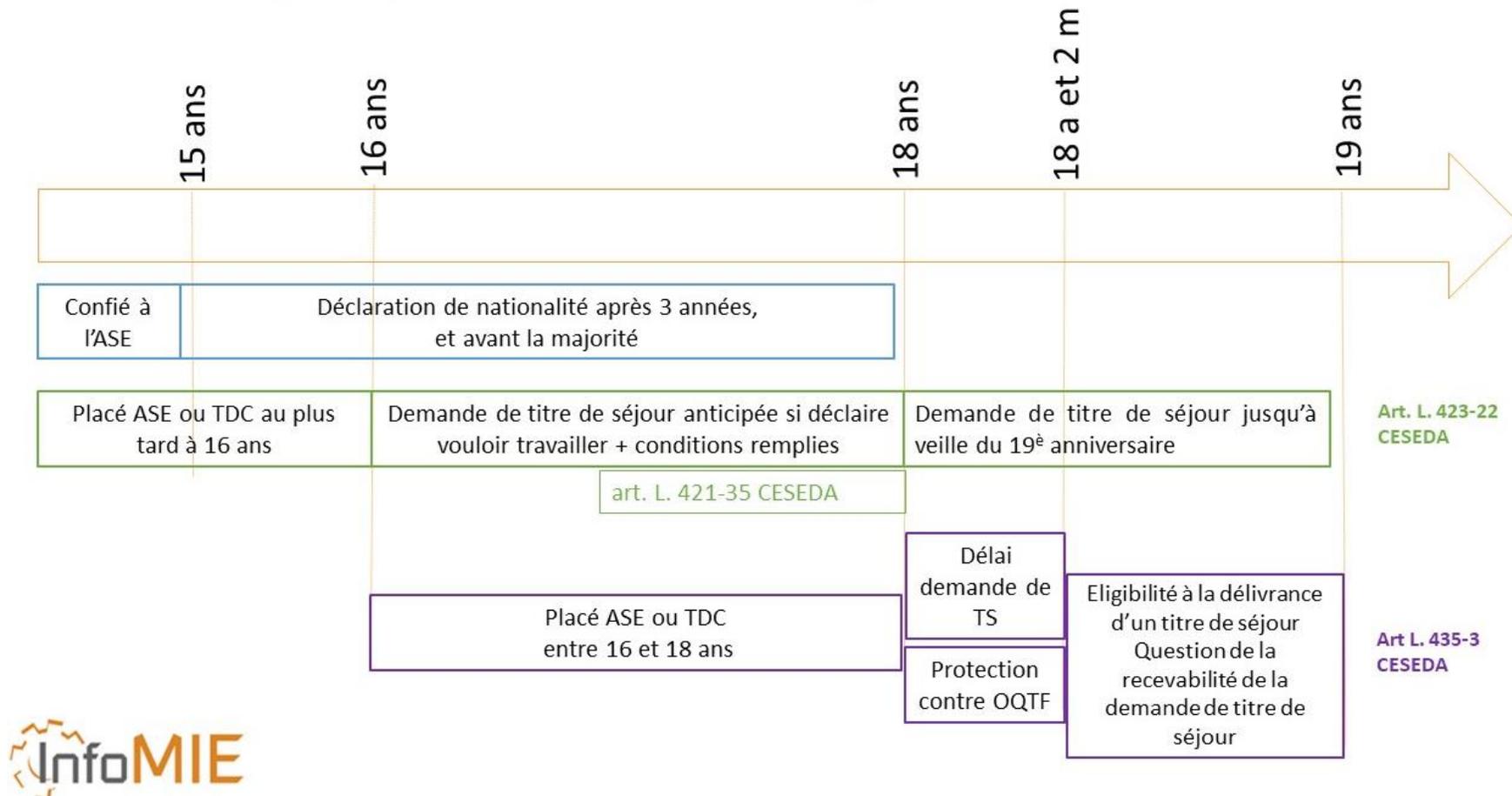
Plusieurs hypothèses pour les majeurs :

1. **Prise en charge ASE avant l'âge de 15 ans** : obtention possible de la nationalité, déclaration de nationalité à faire avant 18 ans.
2. **Prise en charge ASE avant l'âge de 16 ans** : délivrance de plein droit d'un titre de séjour «vie privée et familiale » (qui porte autorisation de travail).
3. **Prise en charge ASE entre 16 et 18 ans** : carte de séjour « salarié » (si CDI) ou « travailleur temporaire » (autres cas) s'il justifie suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle.



# 1.2. Les enjeux liés au droit de séjour

Délais pour déposer une demande de titre de séjour – article R. 431-5 du CESEDA



## 1.3 Les enjeux liés au droit du travail

**Principe : un étranger ne peut travailler en France que s'il est d'abord autorisé à séjourner.**



**Pendant la minorité :**

- Pas nécessaire d'avoir un titre de séjour.
- Possibilité d'une délivrance anticipée d'un titre VPF (Vie privée et familiale) qui autorise à travailler.

## 1.3 Les enjeux liés au droit du travail



### Après la minorité :

- **Droit commun** => nécessité de disposer d'un titre de séjour autorisant à travailler, et de demander parallèlement une autorisation de travail.
- Dans certains cas, le titre de séjour autorise le travail (+ dispense pour les Européens).

## 1.4 Les ressources



UNML – kit d’accompagnement des jeunes étrangers :

[Accédez au kit d’accompagnement](#)

InfoMIE, centre de ressources MNA :

[Accédez au site InfoMIE](#)

Service public :

[Accédez au site du Service Public](#)

La Cimade, permanences locales :

[Accédez au site de la Cimade](#)

## 1.4 Les ressources



ADATE, le travail des étrangers en France :

Accédez au guide ADATE (pdf)

Espace – les autorisations de travail des mineurs étrangers :

Accédez aux autorisations (pdf)

Centre de formation Forum réfugiés :

Accédez au site Forum réfugiés

# Avez-vous des questions ?

# 02

## La prise en charge & l'accompagnement socio-éducatif du public jeune étranger



# Les Mineurs & Majeurs Non Accompagnés : leur prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) & les structures mandatées

- 2.1 Profils et besoins spécifiques
- 2.2 Dispositif de l'ASE et rôle des associations dans l'accompagnement socio-éducatif
- 2.3 Les défis & enjeux
- 2.4 Les points d'attention
- 2.5 Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

# Contexte



Jeunes de moins de 18 ans, étrangers, arrivant seuls en France sans représentant légal. L'État est responsable de leur prise en charge via l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).



Origine et parcours migratoires : Majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne, ces jeunes traversent souvent des parcours migratoires difficiles et dangereux.

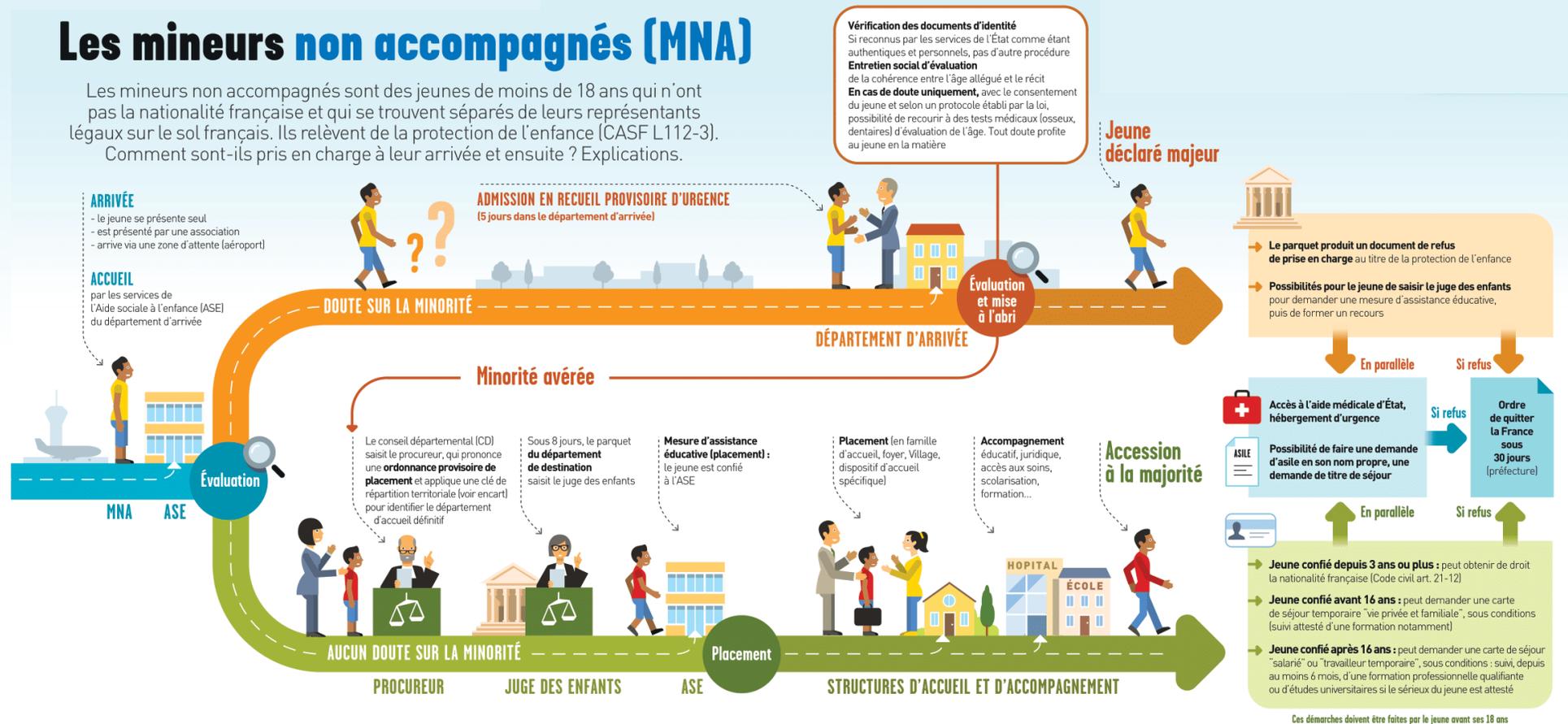


Objectif de la prise en charge : Assurer la sécurité, la santé, et le bien-être de ces jeunes en situation de vulnérabilité, tout en favorisant leur insertion - intégration.

# Comment ça marche ?

## Les mineurs non accompagnés (MNA)

Les mineurs non accompagnés sont des jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et qui se trouvent séparés de leurs représentants légaux sur le sol français. Ils relèvent de la protection de l'enfance (CASF L112-3). Comment sont-ils pris en charge à leur arrivée et ensuite ? Explications.



### QUI SONT LES MNA ?

Les mineurs non accompagnés (anciennement "mineurs isolés étrangers") sont très majoritairement des garçons, qui ont voyagé par leurs propres moyens depuis l'Afrique subsaharienne, l'Afghanistan, l'Inde ou le Bangladesh.

**3 336**

C'est le nombre de MNA confiés aux services de l'ASE des départements par décision judiciaire.<sup>(1)</sup>

**46**

C'est le nombre de MNA accueillis par la Fondation ACTION ENFANCE, tous établissements confondus.<sup>(1)</sup>  
 (1) Chiffres au 2 mars 2018.

### REPRÉSENTATION LÉGALE DES MNA

Afin de pouvoir faire ses démarches, un MNA doit se voir désigner un représentant légal. Pour cela, le juge des tutelles doit être saisi. En général, la tutelle des MNA est déléguée à l'ASE, mais cette démarche peut être longue et compliquer fortement la vie du jeune (inscription à la Sécurité sociale, demande de titre de séjour...). En cas de besoin et d'urgence, le juge des enfants peut autoriser l'ASE à accomplir certaines formalités à titre exceptionnel. Un administrateur ad hoc peut également être désigné par le parquet pour formuler, par exemple, une demande d'asile au nom du jeune.

### FINANCEMENT ET RÉPARTITION

C'est le département d'arrivée qui organise et met en place l'accueil d'urgence, la mise à l'abri et l'évaluation de la situation des jeunes se présentant comme MNA, selon un protocole défini par l'État et prévu pour durer 5 jours. Cette étape est à la charge financière de l'État, qui rembourse au département les frais engagés sur la base d'un forfait. Si le jeune est déclaré mineur à l'issue de cette évaluation, une clé de répartition<sup>(2)</sup> est appliquée pour déterminer dans quel département le MNA sera définitivement accueilli. Ce département confiera alors, à sa charge, le jeune à ses services de l'ASE.

(2) Elle vise à dispatcher la charge financière de façon aussi équitable que possible entre les départements.



# 2.1 Profils et besoins spécifiques

- **Caractéristiques** : Adolescent(e)s entre 15 et 17 ans, souvent marqués par des traumatismes liés à leur parcours migratoire, l'isolement, et la séparation familiale.

L'accompagnement d'un MNA est en effet spécifique, car il prend en compte des besoins complexes liés à leur parcours migratoire, leur statut juridique, et leur vulnérabilité sociale et psychologique. Voici quelques éléments qui font de cet accompagnement un dispositif particulier :



**Vulnérabilité particulière**



**Besoin spécifique d'accompagnement social et psychologique**



**Accompagnement juridique et administratif**



**Préparation à l'autonomie**



**Interventions multidisciplinaires**



**Sécurité et stabilité**



**Scolarisation et formation**



**Santé physique et mentale**



**Accompagnement juridique**

**Besoins**

## 2.2 Dispositif de l'ASE & rôle des associations dans l'accompagnement socio-éducatif des MNA

- **Dispositifs de l'ASE** : Intervient dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Ces jeunes confrontés à des difficultés multiples : Isolement, absence de repères familiaux, barrière de la langue, précarité, ainsi que des démarches administratives complexes liées à leur statut de mineurs/majeurs étrangers. Dans ce cadre, des associations spécialisées sont mandatées pour les prendre en charge et leur offrir un accompagnement socio-éducatif global.
- **Accompagnement socio-éducatif des associations** : L'accompagnement des jeunes étrangers se fait dans un cadre pluridisciplinaire, impliquant différents professionnels (éducateurs/éducatrices spécialisés, CESF, des psychologues etc.).

L'accompagnement vise à favoriser l'insertion sociale, éducative et professionnelle de ces jeunes tout en répondant à leurs besoins fondamentaux.





## 2.4 Les points d'attention

### ✓ Comprendre les spécificités de ce public

*Des profils variés & évaluation des besoins spécifiques :*

- **La situation juridique.** Connaître la situation administrative et juridique du jeune est nécessaire (titre de séjour, récépissé 1ère demande, récépissé renouvellement de titre de séjour, demande d'asile etc.) pour permettre un accompagnement adapté à sa situation. Des professionnels compétents doivent accompagner le jeune dans ces démarches souvent complexes.
- **Les besoins médicaux et psychologiques.** Une attention particulière doit être portée aux signes de détresse ou de mal-être, parfois difficilement exprimés.
- **Les besoins éducatifs.** La structure doit être en mesure de lui fournir un soutien éducatif adapté à son niveau et à son projet de vie.

### ✓ Favoriser un environnement inclusif et bienveillant

L'importance du premier contact (accueil bienveillant, posture d'ouverture, communication non verbale et **interculturelle**).

### ✓ Partager les bonnes pratiques – créer un réseau, des partenariats (exemple Réso'nance)

Échanger avec d'autres structures : Partager vos expériences et les retours des jeunes avec d'autres structures jeunesse pour améliorer les pratiques d'accueil et d'accompagnement.

## 2.5 Recommandation des bonnes pratiques professionnelles

Encourager la prise de parole

Renforcer la collaboration interprofessionnelle

Accueillir avec bienveillance

Adapter la communication

Mise en place d'un référent

Se former aux enjeux interculturels

Faire preuve de patience et de souplesse

Encourager la compréhension du système français

Valoriser l'individualité des jeunes

Établir un cadre clair et sécurisant

Créer des ponts avec leur culture d'origine

Travailler en réseau et encourager la collaboration

Favoriser un accompagnement psychologique adapté

# Outils : La communication interculturelle

Aspect fondamental dans l'accompagnement des jeunes étrangers. La communication interculturelle permet de surmonter les différences culturelles et linguistiques pour établir une relation de confiance et de respect mutuel.

**Comprendre les besoins spécifiques :** Chaque jeune a un parcours unique, influencé par sa culture, sa langue et son histoire.



Une bonne communication interculturelle aide à saisir ces particularités pour adapter l'accompagnement à ses besoins réels.

**Éviter les malentendus :** Les différences culturelles peuvent parfois créer des incompréhensions ou des tensions. La communication interculturelle permet d'éviter ces malentendus en favorisant l'empathie et l'écoute active, tout en respectant les valeurs du jeune.



**Faciliter l'intégration :** En valorisant la diversité culturelle et en favorisant l'échange, on aide le jeune à s'adapter à la société d'accueil tout en lui permettant de conserver son identité culturelle. Cela contribue à son épanouissement personnel et à son intégration réussie.



# Exemple de situations interculturelles



Expression des émotions



Rapport à l'autorité et respect



Rapport au temps



Perception de la santé mentale



Langage non verbal et distance personnelle

# Conclusion



Accueillir et accompagner le public jeune étranger est une démarche exigeante, mais profondément enrichissante.



**Objectif** → Créer un environnement où ces jeunes peuvent non seulement trouver des réponses à leurs besoins immédiats, mais aussi s'épanouir et se projeter dans l'avenir.



L'écoute, la compréhension et la coopération sont les maîtres-mots de cet accompagnement.



Il est aussi important de rappeler qu'en dehors des spécificités de leurs démarches et de leurs parcours, ils sont aussi et avant tout, des adolescents avec toutes les problématiques que cette période soulève.

# Quelques ressources supplémentaires

## Concernant le cadre juridique et droits des jeunes étrangers pris en charge par l'ASE :

- **Code de l'action sociale et des familles (CASF)** : Ce texte régit les interventions de l'ASE. C'est une référence pour les obligations des départements et les droits des jeunes pris en charge. Il est disponible sur [Légifrance](#).
- **Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)** : Il encadre les droits des étrangers en France, y compris les mineurs. Il est important pour comprendre les régularisations, les procédures d'asile, et les protections.
- **Guide pratique du Défenseur des droits pour les mineurs non accompagnés** : Ce guide aide les professionnels à comprendre les droits des mineurs non accompagnés et les procédures associées.
- **Ministère de la Justice - Circulaire de la protection de l'enfance et des mineurs non accompagnés (MNA)** : Une ressource essentielle pour comprendre les instructions du ministère sur la prise en charge des MNA.

# Quelques ressources supplémentaires

## Concernant les pratiques d'accompagnement et ressources pour l'aide sociale à l'enfance :

- **Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)** : L'ONPE fournit des rapports et études sur la prise en charge des jeunes étrangers, leur accompagnement social et les défis rencontrés.
- **Fiches pratiques de France Terre d'Asile** : Cette association spécialisée dans l'accompagnement des personnes migrantes propose des fiches et guides pour l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs.
- **Unicef France - Rapport sur les mineurs non accompagnés** : Ces rapports donnent des données actuelles et des recommandations sur les droits et besoins des mineurs non accompagnés en France.

# Quelques ressources supplémentaires

## Concernant les aspects juridiques et procédures de régularisation :

- **GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés)** : Le GISTI publie des fiches pratiques et des guides pour les procédures de régularisation, de scolarisation, et des droits des jeunes étrangers.
- **Infomie - Fiches juridiques pour les mineurs isolés étrangers** : Infomie est une plateforme d'information spécialisée dans les questions juridiques et administratives concernant les mineurs isolés.

## Concernant l'accompagnement social et insertion des jeunes étrangers :

- **FEANTSA - Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri** : Bien que centrée sur les sans-abris, la FEANTSA traite aussi de l'insertion des jeunes étrangers et propose des études de cas sur les initiatives d'insertion sociale.
- **ATD Quart Monde - Ressources sur l'accompagnement et l'insertion sociale des jeunes** : Cette association propose des ressources sur la lutte contre la précarité, pertinentes pour l'accompagnement des jeunes étrangers.

# Quelques ressources supplémentaires

## Concernant les outils pédagogiques et supports de formation :

- **Éducation nationale - Ressources pédagogiques pour la scolarisation des MNA** : L'Éducation nationale propose des guides pour l'insertion scolaire et linguistique des mineurs étrangers, utiles pour des formateurs en contact avec ces jeunes.
- **CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)** : Le CNFPT offre des formations et modules en ligne pour les professionnels sur l'accompagnement des jeunes étrangers.
- **Webinaires et conférences en ligne** : Des webinaires organisés par des associations comme le SAMU social international, Médecins du Monde, et des universités peuvent également être des sources d'inspiration pour les méthodes d'accompagnement.

# Sarah KASPRZAK

Contact professionnel :

[sarah.kasprzak@adepape63.fr](mailto:sarah.kasprzak@adepape63.fr)

[linkedin.com/in/sarah-k-5000bb288](https://www.linkedin.com/in/sarah-k-5000bb288)



58A avenue de l'union soviétique  
63000 Clermont-Ferrand

[www.adepape63.fr](http://www.adepape63.fr)

# Avez-vous des questions ?

# 03

## Pour aller plus loin...

# Rendez-vous sur

[www.via-competences.fr](http://www.via-competences.fr)

Restez informés en vous  
abonnant à notre newsletter  
et retrouvez-nous sur



The screenshot shows the homepage of the Via Compétences website. At the top, there are logos for 'Préfets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes', 'La Région Auvergne-Rhône-Alpes', and 'Via Compétences'. A navigation menu includes 'Accompagnement des parcours', 'Formation', 'Économie, métiers et territoires', 'Politiques emploi formation', and 'Se professionnaliser'. The main heading reads 'Le site pour les professionnels de l'orientation, la formation et l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes'. Below this is a search bar with the placeholder text 'Que recherchez-vous?'. The page features three main service cards: 'Vous êtes Professionnel de l'orientation', 'Vous êtes Professionnel de la formation', and 'Vous êtes Acteur institutionnel et économique'. Each card lists specific services and has a 'Tous vos services' button. At the bottom, there is a section for 'Actualités'.

# Pour aller plus loin

Vous n'avez pas pu suivre un webinar

Retrouvez tous nos webinars en replay !

Accéder aux replays



# Médiathèque

Veille et ressources spécialisées

dans le champ Orientation-Formation-Emploi



De nombreuses ressources disponibles à distance : études, podcasts, webinaires...



Une sélection de sites pour faciliter l'accompagnement des publics



Une sélection d'appels d'offres et d'appels à projets sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes et au niveau national à destination des Organismes de formation



Des fils de veille et alertes sur le champ emploi formation



[www.via-competences.fr](http://www.via-competences.fr)

Via l'accès rapide aux outils

# Pour aller plus loin

## Le plan de professionnalisation 2025

(webinars, classes virtuelles, autoformation,  
sessions en présentiel...)

Rendez-vous sur  
[www.professionnalisation.via-competences.fr](http://www.professionnalisation.via-competences.fr)



# Merci d'avoir suivi ce webinar

Laissez-nous un avis

